



PROTOCOLE EN FAVEUR DE LA CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE Année scolaire 2020 / 2021		
Elèves concernés	Collégiens identifiés comme « cas contacts » ou « cas positifs » par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et concernés par une mesure d'éviction scolaire des niveaux 6 ^e à la 3 ^e .	
1^{ère} étape : INFORMATION / COMMUNICATION	Les familles des élèves concernés sont informées ainsi que l'ensemble de l'équipe pédagogique.	
2^{ème} étape : DIAGNOSTIC	<p><u>Identification des outils à disposition des familles pour faciliter la continuité pédagogique (diagnostic partagé) :</u></p> <p>Lorsqu'un élève est mis en septaine, l'équipe de direction ou la CPE entre en contact téléphonique avec la famille pour convenir des modalités de remontées des cours, devoirs et leçons. Un point relatif à l'état de connexion sur pronote est réalisé (connexion établie ou non). Eventuellement envoi et transmission de nouveaux identifiants et mots de passe.</p>	
Plusieurs niveaux de réponses sont proposés et relayés au professeur principal de la classe.		
<p><u>1^{er} niveau</u> <u>L'élève et sa famille ne disposent pas d'outils pour suivre les apprentissages via les outils numériques.</u> Elle se charge de venir chercher les documents sous format papier au collège. Le retour du travail demandé s'effectue également en version papier lorsque le parent revient chercher de nouveaux contenus au collège (fréquence à définir avec la famille). L'adresse mail des parents peut être utilisée en cas de besoin pour maintenir le lien avec le groupe classe.</p>	<p><u>2^{ème} niveau</u> <u>L'élève et sa famille disposent d'outils pour suivre les apprentissages via les outils numériques et de camarades présents en classe.</u> L'élève et sa famille suivent les apprentissages via les outils numériques à disposition (Pearltrees, Pronote) et bénéficie de la transmission des documents scolaires via un camarade présent en classe. Les professeurs transmettent également des photocopies de leurs cours aux élèves « passeurs ». Le retour du travail demandé s'effectue soit via les outils numériques soit en version papier si le travail est transmis aux camarades « passeurs » (fréquence à définir avec la famille). L'adresse mail des parents peut être utilisée en cas de besoin pour maintenir le lien avec le groupe classe.</p>	<p><u>3^{ème} niveau</u> <u>L'élève suit les apprentissages à distance via les outils numériques.</u> L'équipe pédagogique veille à mettre à disposition en ligne le contenu de leurs cours dispensés et les supports, ressources associées pour que l'élève puisse suivre à distance. Le retour du travail demandé s'effectue uniquement via les outils numériques à disposition. L'adresse mail des parents peut être utilisée en cas de besoin. L'adresse mail des parents peut être utilisée en cas de besoin pour maintenir le lien avec le groupe classe.</p>
<u>3^{ème} étape : BILAN INTERMEDIAIRE</u>	Après 48h d'éviction, la direction ou la CPE établit un contact téléphonique avec la famille pour faire le point sur les modalités de transfert et sur travail de l'élève.	